



# LOUVATANGE (39)



**Extrait du Dictionnaire  
GEOGRAPHIQUE,  
HISTORIQUE et STATISTIQUE  
Des communes de la Franche-Comté  
De A. ROUSSET  
Tome IV (1854)**

Village de l'arrondissement de Dole, canton, perception et bureau de poste de Gendrey ; succursale, dont dépend le Petit-Mercey ; à 4 km de Gendrey, 25 de Dole et 77 de Lons-le-Saunier. Altitude : 259<sup>m</sup>.

Le territoire est limité au nord par Vigearde, section de Romain ; au sud par Ranchot et Dampierre ; à l'est par Petit-Mercey et Dampierre ; à l'ouest par Gendrey et Vigearde. Le Moulin fait partie de la commune.

Il est traversé par les chemins vicinaux tirant à Vigearde, au bois d'Iombre, à Ranchot et à Romain ; par le bief de la Fontaine et celui des Montagnons ou de Louvatange.

Le village est situé sur le revers d'un coteau qui domine la vallée de l'Arne. Les maisons sont groupées, construites en pierres et couvertes en tuiles. Les rues, que M. Marquiset signalait, en 1840, comme toujours remplies d'une boue épaisse et malsaine, sont actuellement en très bon état.

Population : en 1790, 160 habitants ; en 1846, 201 ; en 1851, 188, dont 99 hommes, et 89 femmes ; population spécifique par km carré, 58 habitants ; 43 maisons; 43 ménages.

État civil : les plus anciens registres remontent à 1793.

Vocabulaire : saint Martin. Paroisse de Mercey-le-Grand (Doubs).

Série communale à la mairie depuis 1839, déposée aux Archives Départementales avant où Louvatange a reçu les cotes 5 E 45/1 et /2. La série du Greffe a reçu les cotes 3 E 4973 à 4976, 3 E 3780, 3 E 8517, 3 E 9252 à 9254 et 3 E 13510. Tables décennales : 3 E 1212 à 1220.

Microfilmé sous les cotes 2 Mi 417 et 418, 5 Mi 626 et 627, Mi 1252, 2 Mi 1084, 2 Mi 2109, 5 Mi 10 et 5 Mi 1183.

Cadastre : exécuté en 1818 ; surface territoriale 322<sup>h</sup> 86<sup>a</sup>, divisés en 1397 parcelles ; surface imposable, 318<sup>h</sup> 76<sup>a</sup>, savoir : 155<sup>h</sup> en terres labourables, 130 en bois-broussailles, 28 en prés, 3 en vignes, 1 en jardins et le surplus en sol de bâtiments, vergers, friches, mares, d'un revenu cadastral de 7.089 fr. ; contributions directes en principal 1.045 fr.

Le sol, très ondulé et d'une moyenne fertilité, produit du blé, de l'avoine, du maïs, des légumes secs, des pommes de terre, du chanvre, de mauvais vin rouge, du foin et des fourrages artificiels, peu de navette, de betteraves, de carottes fourragères et de fruits. Les prés sont de mauvaise qualité. On exporte le quart des céréales et on importe les neuf dixièmes du vin.

On élève dans la commune quelques chevaux et moutons, des bêtes à cornes et des porcs qu'on engraisse. 30 ruches d'abeilles. L'agriculture y fait des progrès. Le produit réel des propriétés est de 2 fr. 50 c. pour cent.



On trouve sur le territoire, de la marne, employée pour l'amendement des terres et des prés, et du minerai de fer, exploité pour les forges de Foucherans.

Les habitants fréquentent habituellement les marchés de Dole et de Besançon. Il y a dans le village, un moulin avec patouillet pour le lavage du minerai.

Biens communaux : une église, un cimetière hors du village, un presbytère à côté de l'église, commode et bien situé ; une maison commune, contenant la mairie, le logement de l'instituteur et la salle d'étude, fréquentée en hiver par 20 garçons et 15 filles ; une fontaine avec lavoir et abreuvoir, reconstruite en 1846, et 124<sup>h</sup> 18<sup>a</sup> de terres, prés et bois-taillis, d'un revenu cadastral de 940 fr.

Bois communaux : 122<sup>h</sup> 47<sup>a</sup>, coupe annuelle ; 3<sup>h</sup> 68<sup>a</sup>.

Budget : recettes ordinaires 2.255 fr. ; dépenses ordinaires 2.134 fr.

### NOTICE HISTORIQUE

Louvatange n'a toujours été qu'un obscur village de la prévôté d'Orchamps. Son voisinage de la ville de Crusinie, qui occupait le fond de la vallée de l'Arne, permet de faire reculer son origine aux temps les plus anciens. Dans le canton dit des *Grandes-Perches*, où l'on rencontre de nombreux débris de constructions romaines, la charrue a ramené à la lumière, en 1835, à 0,50 centimètres de profondeur, trois tombeaux en pierres brutes, recouverts de laves, et renfermant des squelettes. La dédicace de l'église, à saint Martin, sa mention dans une charte de 993, les dénominations locales de *Creux des Arches*, de *Châtel aux Merles* (*Castellum Meruli*), sont des preuves incontestables de l'antiquité de ce village. Par une charte de l'an 993, *Alcherus*, chanoine de Saint-Étienne de Besançon, donna à son église, l'église de Louvatange. Cette église ayant été ruinée lors des guerres du XV<sup>e</sup> siècle, ne reprit son titre de paroissiale qu'en 1802. Le village dépendit jusqu'à cette époque de la paroisse de Mercey-le-Grand.

Seigneurie : Voir l'article *Orchamps*. Il y avait près de l'église de Louvatange une ancienne maison seigneuriale portant la date de 1622, où l'on remarque encore les vestiges d'une tour et des armoiries. Cette maison, propriété actuelle de Jean-Antoine Vuilleminot, dépendait d'un fief, possédé pendant longtemps par la famille d'Orival de Besançon.

Église : L'église, dédiée à saint Martin, dont on célèbre la fête le 11 novembre, a été reconstruite en partie en 1852. Elle se compose d'un clocher, d'une nef, de deux chapelles formant transept, d'un chœur se terminant octogonalement et d'une sacristie. Le chœur est plus ancien que la nef. On remarque dans cet édifice un bon tableau, représentant la sainte Vierge, et un autre tableau excellent, représentant un *ecce homo* peint et signé par Pierre Bertini, artiste de Cortonne, connu sous le nom de du Berretin. La fabrique a l'intention de vendre cette toile, qui devra être recherchée des amateurs.